

Rapport de l'atelier national de dialogue sur la foresterie communautaire

Ecole supérieure africaine des cadres de chemin de fer (ESACC)
9 au 10 février 2017 – Brazzaville, République du Congo



Projet CoNGOs : Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo

Sommaire

Abréviations	3
Introduction.....	4
Mot de cadrage et présentation du projet.....	4
Travaux en groupes	5
Mise en place d'une feuille de route pour la promotion de la foresterie communautaire	8
Conclusion	9
Annexes	10
Annexe 1 : Fiche consolidé des contributions sur le mécanisme de concertation	10
Annexe 2 : Programme de l'atelier.....	14
Annexe 3 : Liste des participants.....	15

Abréviations

APV	Accord de partenariat volontaire
AGR	Activité génératrice des revenus
FLEGT	Application de la légalité et la gouvernance dans le commerce du bois
CoNGOs	Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo
CGDC	Comité de gestion et de développement communautaire
CLPA	Communauté locale et population autochtone
DfID	Department for international development
FC	Foresterie communautaire
FGDH	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture
PNAT	Plan national d'affectation des terres
REDD+	Réduction des émissions de la dégradation et la déforestation
SDC	Série de développement communautaire

Introduction

Du 9 au 10 février 2017, à Brazzaville en République du Congo s'est tenu un atelier de dialogue national sur les questions liées à la foresterie communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo. Cet atelier avait pour objectifs d'identifier les stratégies d'engagement des parties prenantes sur la foresterie communautaire, d'opérationnaliser un mécanisme de dialogue permanent entre les parties prenantes et de mettre en place une feuille de route de plaidoyer sur la foresterie communautaire. Ceci dans le but de mettre en place d'une plateforme de dialogue ainsi qu'une feuille de route sur le plaidoyer en faveur de la foresterie communautaire en République du Congo. Ont participé à cet atelier un large éventail de parties prenantes y compris le Ministère de l'économie forestière du développement durable et de l'environnement (MEFDDE), le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Ministère d'Aménagement du territoire et des grands travaux, le Ministère de Affaires Foncières et du Domaine Public, Décentralisation, le Ministère de la Promotion de la Femme et l'Intégration de la Femme au Développement, la Concertation Nationale des Organisations Paysannes, le Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur REDD+ (CACO, REDD), la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), des représentants de radios communautaires, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'Observatoire des droits de l'homme congolais (OCDH), l'Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC), le Comptoir juridique junior (CJJ), le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), la World Conservation Society (WCS), le World Resources Institute (WRI), ainsi que des experts et des organisations locales de la société civile.

Déroulement de l'atelier

Mot de cadrage et présentation du projet

Après un mot de cadrage, le facilitateur, Maixent Fortunin AGNIMBAT EMEKA a procédé par la présentation du projet comme suit : le projet CoNGOs est mis en œuvre dans cinq pays du bassin du Congo notamment le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo et la République du Congo. Il s'agit d'un projet financé par le Department for International Development (DfID) du gouvernement britannique visant l'amélioration des moyens de subsistance et d'affectation des terres dans les forêts du bassin du Congo en faveur du développement de moyens de subsistance communautaires durables et fiables dans le bassin du Congo.

Après la présentation du projet, quelques questions d'éclaircissement ont été posées par les participants.

Question 1 : pourquoi la Guinée Equatoriale est-elle exclue du projet alors qu'elle fait partie du massif forestier du bassin du Congo?

Question 2 : les lieux sacrés sont-ils pris en compte dans la question des forêts communautaires ?

Question 3 : avez-vous pu intéresser le président de l'association des propriétaires terriens du Congo ? Quels sont les domaines intéressés par le projet ?

Question 4 : en ce qui concerne la série de développement communautaire (SDC), les communautés se trouvent dans l'incapacité de bien gérer leur forêt ; seraient-elles en mesure d'assurer la bonne gestion des forêts communautaires une fois créées ?

Question 5 : est-ce que vous avez tenu compte du protocole de Nagoya sur le partage des bénéfices? A comparer avec la foresterie communautaire ?

Les principales réponses qui ont été apportées aux participants sont les suivantes :

- Il est vrai que la Guinée équatoriale est un pays du bassin du Congo, mais elle n'a pas attiré l'attention des initiateurs du projet. Cela peut s'expliquer par le fait que la société civile locale est encore embryonnaire et que le pays n'a pas montré suffisamment d'engagement dans le processus APV FLEGT et REDD+ ;
- Les lieux sacrés occupent une place importante dans la préservation des droits des communautés locales et population autochtones (CLPA). Les forêts communautaires servent entre autre à préserver ce type de droits, mais il est difficile de justifier la création d'une forêt communautaire pour la préservation des lieux sacrés comme activité principale. Par contre, il existe beaucoup d'autres mesures qui peuvent être utilisées pour la préservation des lieux sacrés (grille de légalité FLEGT, sauvegarde REDD+, certification, patrimoine mondial UNESCO, etc.) ;
- Ne pas inviter l'association des propriétaires terriens du Congo a été une omission qui va être corrigée. Par ailleurs, le projet vise surtout à sécuriser les droits fonciers des CLPA, leurs moyens de subsistance durable ainsi que la gestion durable des forêts ;
- Il est vrai que l'expérience des SDC n'a pas été concluante, mais il faut reconnaître que les CLPA n'ont pas les coudées franches et ne peuvent pas être considérées comme les seules responsables de l'échec des SDC. Le but du projet est aussi de contribuer à éviter les erreurs commises avec les SDC ainsi qu'avec les forêts communautaires dans d'autres pays. Dans tous les cas, il n'est pas réaliste de parler de forêts communautaires efficaces sans accompagnement adéquat des CLPA ;
- Le protocole de Nagoya fait partie des documents qui ont été consultés dans le cadre de l'étude diagnostique.

Travaux en groupes

Après des discussions préliminaires, les participants ont été répartis en trois groupes à savoir : le groupe de l'administration (G1), des élus (G2) et de la société civile (G3). Chaque groupe devrait librement proposer, sur la base d'un canevas, leurs approches ou vision sur un mécanisme de concertation et de dialogue sur les forêts communautaires. Ces travaux ont donné les résultats suivants :

Question 1 : Forêts communautaires : Responsabilités des parties prenantes?

- Groupe 1 :
 - Mise en place d'un cadre juridique
 - Application rigoureuse des dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- Groupe 2 :
 - Au niveau national : vote et contrôle des lois
 - Au niveau local ou départemental : vulgariser et exécuter les lois
- Groupe 3 :
 - Information et Sensibilisation des CLPA et autres partenaires
 - Plaidoyer

- Accompagnement technique des CLPA

Question 2 : Forêts communautaires : Quelle collaboration/synergie au sein de chaque catégorie de parties prenantes ?

- Groupe 1

Le groupe *administration* a identifié des instances formelles à l'intérieur desquelles le dialogue peut être mené entre les différentes parties prenantes sur les FC. Ce sont les suivantes :

- La loi d'orientation et d'aménagement prescrit la création de trois organes de concertations (espace de discussions et d'arbitrage) ;
- Le conseil national d'aménagement et développement du territoire (Présidence de la République)
- Le conseil interministériel d'aménagement et du développement du territoire (Primature)
- La commission locale d'aménagement (départementale ou municipale) (Préfecture)
- Le comité du village (CGDC)

- Groupe 2

- Travail en synergie entre les élus nationaux et les élus locaux. Cette collaboration fonctionne de façon verticale et horizontale c'est-à-dire les élus locaux servent des relais des parlementaires auprès des communautés.
- Détecter les insuffisances dans l'application des lois.

- Groupe 3

- Dialogue permanent au sein des plateformes, réseaux et cadres de concertation de la société civile et des CLPA ;

Question 3 : Forêts communautaires : Quelle collaboration/synergie entre chaque catégorie avec les autres catégories de parties prenantes ?

- Groupe 1

Relation de collaboration basée sur la vulgarisation des textes et la concertation.

- Groupe 2

Concertation, échanges consultation, information, etc.

- Groupe 3

Dialogue permanent avec les autres parties prenantes notamment l'administration et le secteur privé.

Question 4 : Communication et échanges d'informations entre les parties prenantes : Quels mécanismes ?

- Groupe 1

Cf. Organes de concertation

- Groupe 2

Rapports, réunions, séminaires, appels téléphoniques, table-ronde atelier, etc.

- Groupe 3

Création d'un cadre de concertation pluri acteurs.

Questions 5 : Communication et échanges d'informations entre les parties prenantes : Quelles informations ?

- Groupe 1

L'information sur la gestion efficace des forêts, suivi et évaluation des activités.

- Groupe 2

- difficultés rencontrées par les communautés ;
- les informations soient en rapport avec la loi ;
- mutation qui s'impose par rapport à la loi dans le temps ;
- en bref ces informations sont de nature : législative, économique, sociale et environnementale.

- Groupe 3

Informations relatives à la thématique des forêts communautaires

- Groupe 1

- Implication des femmes dans les AGR ;
- Implication des populations dans l'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT).

- Groupe 2

- renforcer la gestion participative ;
- renforcer des capacités des parties prenantes ;
- élargir l'éventail des parties prenantes dans l'élaboration des lois ;
- alléger les processus d'élaboration de mise en œuvre des textes réglementaires.

- Groupe 3

- Organisation des missions conjointes sur le terrain ;
- Echange sur les bonnes pratiques et la capitalisation des expériences.



Mise en place d'une feuille de route pour la promotion de la foresterie communautaire

La deuxième journée était consacrée à la mise en place d'une feuille de route pour la promotion de foresterie communautaire. Ce travail a été réalisé par les mêmes groupes de travail qui ont été mises en place le premier jour. L'exercice consistait à réfléchir à partir d'un canevas distribué aux participants.

Les réflexions des groupes ont donné les résultats suivants :

- Groupe 1 :
 - Plaidoyer auprès des administrations pertinentes
 - La prise d'un décret
 - Prise du décret portant création des organes de concertation
 - Appuis multiformes
 - Prise d'un décret de classement
 - Attribution d'un titre foncier
 - Arbitrage conjoint

- Groupe 2 :
 - Appuyer et suivre le plaidoyer de la société civile auprès des administrations pertinentes
 - Mettre en place une plateforme sur les FC
 - Prendre en compte la lutte anti braconnage dans la FC
 - Pousser l'élaboration du plan national d'affectation des terres
 - Effectuer plaidoyer pour la révision à la hausse de la contribution au fonds de développement local qui est actuellement fixé à 200 francs CFA par mètre cube de bois commercialisable.
 - Renforcement des capacités des CLPA
 - Appuyer et suivre le plaidoyer de la société civile auprès des administrations pertinentes
 - Encourager la signature d'une convention de partenariat entre le conseil départemental et les CLPA
 - Appuyer et suivre la création des CGDC
 - Appuyer la délibération du conseil départemental

- Groupe 3
- Plaidoyer et lobbying
- Mise en place d'un cadre de concertation entre les ONG qui œuvrent pour les FC
- Le renforcement des capacités
- La sensibilisation des communautés
- Sensibilisation sur l'existence des CGDC et appui à la mise en place des CGDC

(Pour la suite, voir annexe).

Conclusion

Grâce aux réflexions de groupes, chaque partie prenante a pu identifier et clarifier son rôle dans la mise en œuvre de la foresterie communautaire. Ils ont rappelé l'importance d'impliquer activement le secteur privé et le ministère en charge de la jeunesse

Les participants ont décidé de créer une plateforme multi acteurs et multi sectorielle de dialogue pour une collaboration étroite sur la conception et la mise en œuvre d'un modèle de foresterie communautaire en République du Congo. Cependant, même si plusieurs idées ont été émises, les contours précis de ce mécanisme restent à clarifier avant de le rendre opérationnel.

Par ailleurs, toutes les parties prenantes ont donné leurs contributions qui permettraient de finaliser une feuille de route de plaidoyer sur la foresterie communautaire utilisable par toutes ces parties prenantes.



Annexes

Annexe 1 : Fiche consolidé des contributions sur le mécanisme de concertation



Questions	Administrations	Élus	Société civile
Forêts communautaires : responsabilités des élus?	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre juridique Application rigoureuse des dispositions législatives et réglementaires en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau national : vote et contrôle des lois Au niveau local ou départemental : vulgariser et exécuter les lois 	<ul style="list-style-type: none"> Information et sensibilisation des CLPA et autres partenaires Plaidoyer Accompagnement technique des CLPA
Forêts communautaire : Quelle collaboration/synergie?	<ul style="list-style-type: none"> Loi d'orientation et d'aménagement prescrit la création de trois organes de concertations (espace de discussions et d'arbitrage) conseil national d'aménagement et développement du territoire (Présidence de la République) Conseil interministériel d'aménagement et du développement du territoire (Primature) Commission locale d'aménagement (départementale ou 	<ul style="list-style-type: none"> travail en synergie entre les élus nationaux et les élus locaux cette collaboration fonctionne de façon verticale et horizontale c'est-à-dire les élus locaux servent des relais des parlementaires auprès des communautés détecter les insuffisances dans l'application des lois 	Dialogue permanent au sein des plateformes, réseau et cadre de concertation de la société civile Communautés locales et des Populations Autochtones.

	municipale) (Préfecture), le comité du village (CGDC)		
Forêts communautaires : Quelle collaboration/synergie avec les autres parties prenantes ?	Relation de collaboration basée sur la vulgarisation des textes et la concertation.	Concertation, échanges consultation, information etc.	Dialogue permanent avec les autres parties prenantes notamment l'administration et le secteur privé.
Communication et d'échanges d'informations entre les parties prenantes : Quels mécanismes ?	Cf. Organes de concertation	Rapports, réunions, séminaires, appels téléphoniques, tables-rondes ateliers ? etc.	
Communication et d'échanges d'informations entre les parties prenantes : Quelles informations ?	L'information sur la gestion efficace des forêts, suivi et évaluation activités.	<ul style="list-style-type: none"> • difficultés rencontrées par les communautés, • les informations soient en rapport avec la loi, • mutation qui s'impose par rapport à la loi dans le 	Informations relatives à la thématique des forêts communautaires

		<p>temps,</p> <ul style="list-style-type: none"> • En bref ces informations sont de nature : législative, économique, sociale et environnementale 	
Autres suggestions	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans les AGR • Implication des populations dans l'élaboration du PNAT 	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la gestion participative • renforcer des capacités des parties prenantes • élargir l'éventail des parties prenantes dans l'élaboration des lois • alléger les processus d'élaboration de mise en œuvre des textes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des missions conjointes sur le terrain • Echange sur les bonnes pratiques et la capitalisation des expériences

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Horaires	Thème	Responsable
9h00-9h30	Accueil et installation des participants	Secrétariat
9h30-10h00	Discours de cadrage, présentation et attentes des participants	FGDH
10h00-11h00	Travaux de groupe : engagement des parties prenantes : quoi et comment ?	Groupe 1 : administration Groupe 2 : société civile Groupe 3 : autres parties prenantes.
11h00-11h-30	Pause-café	traiteur
11h30-12h15	Restitution et discussion	Groupe 1
12h15-13h00	Restitution et discussion	Groupe 2
13h00-14h00	Pause déjeuner	Traiteur
14h 00-14h 45	Restitution et discussion	Groupe 3
14h 45- 15h 30	Présentation de l'ébauche de la feuille de route	FGDH
15h 30- 16h 30	Consolidation de la feuille de route (travaux en groupe)	Groupe 1, 2 et 3
16h30-17h00	Évaluation et fin de journée	Modération
Jour 2		
9h00-9h30	Accueil et installation des participants	Secrétariat
9h 30- 10h 15	Restitution et discussions	Groupe 1
10h 15- 11h00	Restitution et discussions	Groupe 2
11h00- 11h 15	Pause-café	traiteur
11h15-12h00	Restitution et discussions	Groupe 3
12h-12h30	Rédaction du communiqué final	Secrétariat
12h30-13h	Lecture du communiqué final, évaluation et clôture	secrétariat

Annexe 3 : Liste des participants

N°	Nom (s) et prénom (s)	Structure	fonction	N° tel et Email
1	OVANONGO Oscar	REPAR	Conseiller	050929494
2	AWELEKA Dalton	Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC)	Assistant technique	06 832 99 11 daweleka@gmail.com
3	MOUKOUYOU PIKA René Stanislas	Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF)	Membre	05 536 61 15 lilianlaurinbarros@gmail.com
4	MBOUTA-BAFOUIDIZO	Centre d'urgence de développement (CUDEV)	Président	06 491 14 12/ 05 508 76 51 cudevcongo@gmail.fr
5	MAYIZA-MIYAMONA Grevy	Comptoir juridique junior (CJJ)	Communicateur	06 977 43 53/05 568 93 36
6	TATY Gilbert	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement	Attaché au cabinet	06 664 02 52
7	DIBA Jeanine	Direction d'action coopérative	Directrice de cabinet	06 668 81 40
8	OLEMBAKA Patrick Juvet	Association jeunesse Makoua opa	Coordonnateur	06 6707817
9	DIANGA Daniel	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux	Consultant	05 551 35 78/ 06 651 36 83 diangamwanakonco@gmail.com
10	NZOULOU Germain	Association pour la protection de l'environnement	Président	05 537 46 68/06 947 85 32
11	MOLEBANDA Pierre	Association pour la protection des écosystèmes tropicaux et du développement de la Sangha (APETDS)	Président	06 979 09 99
12	TANG-TANG Etienne	Association de lutte contre le paludisme et le sida de la cuvette Ouest (ALSPCO)	Président	05 558 27 85
13	GUELELE KOUENE LINTONO Arsène	Plateforme de la gestion durable des forêts (PGDF)	Chargé des finances	05 556 02 46
14	Nicodème NTOH	Direction Général des Affaires Foncières, du Cadastre et de la Topographie (DGAFCT)		05 536 96 61
15	NDZEBE EPORO Alfred	Direction Général de l'Economie forestière	Chef de service de la sylviculture et de la foresterie	06 664 60 46

			communautaire	
16	YOKA Bedèle	Radio Rurale	Directeur Général des Radios Rurales, Coordonnateur National du Réseau de Radios Communautaires	05 524 69 15
17	KIYINDOU YOMBO Nina	Observatoire congolaise des droits de l'homme (OCDH)	Chargée du programme ressources	05 537 92 64/06 855 96 70
18	MOUSSELE DISEKE Guy	Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC)	Membre	06 611 38 76
19	LAKOUZOCK Rochelvie Grace	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Assistante technique, chargée de la gouvernance des ressources naturelles	06 841 44 88 rochelvielack@gmail.com
20	ITOUA Fabrice	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Comptable	05 762 18 48/06 484 40 55
21	SAKA-ZOLA Deltrie	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Secrétaire	01 554 11 11
22	NTOUMBOU Phons Louis	AZUR Développement	Assistant de projet ENRTP	06 624 88 46
23	MATONGO Edmond	Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur REDD+ (CACO REDD)	Secrétaire exécutif	066 93 88 83
24	ONGAGNA DJOUE Novaly Morich	Radio Rurale Congolaise	Représentant du Directeur et coordonnateur des Radios Communautaires	06 940 99 83
25	BATANTOU Felix	Association terre et village	Membre	05 551 37 87 bajeanfelix@gmail.com
26	ITOUA André	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Responsable administratif et financier	06 465 27 06
27	NGOMA Guy Serge	Cadre de concertation des organisations de la société civile et des	Membre du comité de pilotage	05 504 34 62/04 495 03 13

		populations autochtones sur REDD+ (CACO REDD)		
28	Maixent AGNIMBAT EMEKA	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Administrateur général	maixentfort@gmail.com
29	Emmanuel AKOUELAKOUM	Conseil Départemental de la Sangha	Président	05 705 46 89
30	MPELA Guy	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Assistant technique	06 614 43 34
31	ASSAMBO KIELI	Parlementaire	Sénatrice	06 666 55 20
32	ATA OSSALE Dieuveil	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Assistant de direction	06 643 36 39
33	MAKANGA Lurcia	Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH)	Assistante technique	06 855 69 39